



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-220

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation
1168 rue Louis Dupont
du 5 juin au 5 juillet 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 19 mai 2026 par Madame Stéphanie TANZEGHTI pour l'entreprise ROTEL, Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod à BIDART (64210),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux *de création d'un branchement électrique aéro-souterrain*, 1168 rue Louis Dupont, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise ROTEL, 540 rue de la Briqueterie, 62580 THELUS.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, au niveau du N°1168 rue Louis Dupont à ISBERGUES, à partir du 5 juin jusqu'au 5 juillet 2026.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-220



Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores, et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 28 MAI 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 01 JUIN 2026